

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

dont représentés : 1

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIVU de la Pieve de Sampiero étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Délégués de la Commune de Bastelica : MM. Jean-François GANDON, Jean PITTILLONI, Jean-Claude SCAPULA

Délégués de la Commune de Cauro : MM. Paul BERNARDI, Pascal LECCIA, Patrick RINIERI

Délégués de la Commune d'Eccica-Suarella : MM. Philippe BARTOLI, Paul POGGI

Date de la convocation :

7 avril 2026

Publication le : 14 avril 2026

Absents : M. André FLORI (procuration à Paul POGGI)

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 14 avril 2026

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Paul POGGI

Délibération n°002-002-2026 : Election des Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L.2122-7-2 ;

Vu les statuts du SIVU de la Pieve de Sampiero, qui stipulent que le bureau du Syndicat est composé d'un Président et de deux Vice-Présidents (un représentant de chaque Commune) ;

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant qu'une liste de candidats à la fonction de Vice-Président a été déposée :

- M. Paul POGGI (tête de liste)
- M. Jean-François GANDON

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Suffrages obtenus par la liste de M. Paul POGGI : 9 (neuf)

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus Vice-Présidents du SIVU :

- M. Paul POGGI (1^{er} Vice-Président)
- M. Jean-François GANDON (2^e Vice-Président)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,
Pascal LECCIA

